

Surveillance des élèves à l'école primaire (maternelle ou élémentaire)

En déposant votre enfant à l'école, vous confiez la responsabilité aux personnels de l'établissement de veiller sur lui. En effet, l'école doit **surveiller** votre enfant et **garantir sa sécurité**. Quelle est l'étendue de cette obligation de surveillance ? Voici les informations à connaître.

Questions - Réponses

- Comment fonctionne l'assurance scolaire ?
- Qu'est-ce qu'un projet d'accueil individualisé (PAI) ?
- Faut-il fournir un certificat médical à l'école après la maladie de son enfant ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

- Accueil de l'enfant à l'école en cas de grève du professeur
- Sortie ou voyage scolaires à l'école primaire (maternelle ou élémentaire)
- Santé à l'école primaire (maternelle ou élémentaire)

Pour en savoir plus

- L'accueil et la surveillance des élèves
Source : Ministère chargé de l'éducation

Où s'informer ?

- Établissement scolaire

Et aussi...

- Accueil de l'enfant à l'école en cas de grève du professeur
- Sortie ou voyage scolaires à l'école primaire (maternelle ou élémentaire)
- Santé à l'école primaire (maternelle ou élémentaire)

Textes de référence

- Code civil : articles 1240 à 1244
Responsabilité civile (article 1242)
- Code de l'éducation : articles L911-1 à L911-8
Responsabilité de l'État (article L911-4)
- Code de l'éducation : article D321-12
- Arrêté du 3 mai 1989 relatif aux durées et conditions d'éviction à prendre cas de maladies contagieuses
- Circulaire n°97-178 du 18 septembre 1997 relative à la surveillance et la sécurité des élèves dans les écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)
- Circulaire n°2015-205 du 25 novembre 2015 relative aux mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015
- Circulaire n°2014-088 du 9 juillet 2014 relative au règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires
- Circulaire n°2013-106 du 16 juillet 2013 relative au transport et à l'encadrement des sorties et voyages scolaires
- Circulaire du 16 juillet 2024 relative à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics